

RAPPORT

Organisations de la société civile au Maroc : Quels mécanismes de suivi et de redevabilité de l'Agenda 2030 ?

(RAPPORT INTRODUCTIF A UNE REFLEXION COLLECTIVE)

Décembre 2020

SOMMAIRE

Préface :	3
Pourquoi ce rapport du tissu associatif ?.....	3
Résumé du Rapport	7
I – Le processus des ODD au niveau international et national	10
I.A. CONTEXTE DE LA PROCLAMATION DES ODD	10
I.B - LES ODD AU NIVEAU NATIONAL :	13
I.B.1- L’expression des ODD au niveau national :	14
I.B.3- Tendances des ODD au Maroc :	15
I.C PERCEPTION ET ROLE DES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES ODD :	17
I.C.3 Objectif 3 – Bonne santé et bien-être :	18
I.C.2 Objectif 4 – Education de qualité :	19
I.C.4 Objectif 5 – Egalité entre les sexes :	23
I.C.5 Objectif 16 – Paix, justice et institutions efficaces :	25
I.C.1 Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs :	27
I.C.6 Conclusion des autres actions sur le suivi des ODD au niveau national :	28
I.C.7 Le partenariat dans le contexte de la mondialisation :	33
I.C.8 Quelle est la vision du Maroc en matière de partenariat mondial ?	34
I.C.9 Quelles missions doit assumer l’Etat pour préparer le pays à l’ouverture ?	34
II- les objectifs du développement durable et la crise sanitaire du covid-19 :	36
B1 – Contexte de la pandémie COVID-19 :	37
B2 – Situation des organisations de la société civile face à la pandémie du COVID-19 :	38
B3 – Le mouvement associatif et COVID-19 :	39
B4 – l’Espace Associatif et la pandémie du COVID-19 :	41
III – Les associations et les ODD.....	42
III.A BREF HISTORIQUE DES ASSOCIATIONS	42
III.B PROFIL DU MOUVEMENT ASSOCIATIF	44
III.C CONCLUSION - LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES ODD :	48
IV- Annexes	49
▪ Monographies.....	49
▪ Bibliographie.....	51
▪ Acronymes	51

Préface :

Dans l'objectif de renforcer le tissu associatif marocain et d'approfondir la réflexion et l'analyse autour des stratégies menées par les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), l'Espace Associatif a procédé à l'élaboration d'un rapport sur les observations des organisations de la société civile Marocaines sur l'état et les conditions d'avancement du Maroc dans la réalisation des ODD.

Pourquoi ce rapport du tissu associatif ?

Le tissu associatif actuel est caractérisé par sa diversité et sa pluralité, tout en étant reconnu comme acteur fondamental de développement et de changement, un espace d'apprentissage de la citoyenneté et des règles de la bonne gouvernance et un lieu d'innovation et de production d'idées, de valeurs et de propositions. En effet, l'article 12 de la constitution Marocaine stipule entre autres que «... *Les associations intéressées à la chose publique et les organisations non gouvernementales, contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics. Ces institutions et pouvoirs doivent organiser cette contribution conformément aux conditions et modalités fixées par la loi* ».

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des ODD, il serait pertinent d'identifier les différentes actions menées par les pouvoirs publics chargés de ce chantier.

En effet, après avoir joué un rôle actif dans le processus de suivi et d'évaluation de l'engagement du Maroc pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Haut-Commissariat au Plan (HCP)¹ continue à inscrire son action dans le suivi du grand chantier que constitue l'engagement du Maroc dans l'atteinte des Objectifs de Développement durable. A cet égard, le HCP a entrepris un ensemble d'actions couvrant les principaux aspects de ce programme dans le but de contextualiser, suivre la mise en œuvre et évaluer les ODD à l'échelle nationale et régionale.

¹ Le Haut-Commissariat au Plan est l'institution gouvernementale chargée de la production statistique, de planification, de prospective, d'analyse et de prévision. Elle jouit d'une indépendance institutionnelle et intellectuelle

Il s'agit notamment des chantiers phares suivants :

- Participation aux consultations nationales sur les perspectives de développement post 2015, tenues entre 2013 et 2014 ;
- Organisation de deux consultations nationales sur la mise en œuvre des ODD au Maroc, conjointement avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger (MAECAMRE) ;
- Evaluation de la capacité du système statistique national à répondre aux indicateurs de mesure et de suivi des ODD ;
- Réalisation, en 2016, d'une enquête nationale sur la perception par les ménages de quelques cibles des principaux ODD ;
- Organisation des consultations régionales sur la mise en œuvre des ODD ;
- Organisation de la 61ème session du Congrès Mondial de Statistiques (ISI 2017), conjointement avec l'Institut International de la Statistique (ISI) ;
- Institution d'une commission "veille ODD" au sein du HCP ;
- Renforcement des capacités d'une soixantaine de nouvelles recrues au HCP en matière de suivi-évaluation des ODD ;
- Lancement de partenariats pour l'appui et le suivi des ODD ;
- Suivi et participation active aux rencontres internationales portant sur la mise en œuvre des ODD ;
- Mise en place d'un nouveau Décret (n° 2-17-670 de 2018) fixant les attributions et l'organisation du Haut-Commissariat au Plan, qui a permis d'investir le HCP d'une nouvelle mission d'élaboration du rapport sur les ODD ;
- Adoption en 2019 du Décret n° 2.19.452 relatif à l'organisation du Comité National du Développement Durable, en vertu duquel le HCP est membre de ce comité, chargé de l'élaboration des rapports sur les ODD ;
- Elaboration en 2020 du rapport National sur la mise en œuvre par le Maroc des ODD, en perspectives de l'examen national volontaire sur le développement durable. En effet, le Maroc a décidé de se prêter pour la deuxième fois depuis 2016, lors de sa participation au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN/2020) sur le Développement Durable, organisé du 07 au 17 juillet 2020 sous les auspices du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

Selon le HCP, ce rapport vise la sensibilisation des acteurs et du grand public, à promouvoir les études, les travaux de recherche et le débat sur les grands problèmes de développement du pays. Les ODD servent aussi à renouveler l'engagement politique et à consolider les acquis à travers une mise en synergie entre les différents intervenants : gouvernement, secteur privé, société civile, élus, agences des nations unies et différents partenaires.

Dans cette visée, de suivi, d'évaluation et d'analyse critique des progrès accomplis, l'Espace Associatif reste préoccupé par l'importance à accorder à une forte implication de la société civile marocaine dans le suivi-interpellation des progrès du pays dans la réalisation des ODD.

En effet, en dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics pour la promotion des ODD, force est de constater que les consultations avec les organisations de la société civile (OSC) ont visé principalement les associations de service et les associations créées dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), perçues comme instrument d'exécution des programmes pilotés par les autorités locales. Ces consultations ont été marquées par des concertations formelles sans engagements concrets, en l'absence des OSC de plaidoyer, des droits humains (femmes, enfants, personnes en situation d'handicap etc.).

La deuxième concertation nationale initiée par le HCP a été réalisée via un questionnaire électronique (justifié par le Covid19), dont une partie importante des associations ignorait l'existence². En outre les questions posées se sont focalisées principalement sur les activités des associations avec des précisions sur les montants et les sources des fonds mobilisés à cet égard.

Ceci relate la vision de gouvernement du rôle attribué au tissu associatif, en tant que simple relai de ses politiques et instrument de leur mise en œuvre, au moment où la société civile, jalouse de son autonomie, aspire à une vision basée sur une véritable démarche participative en matière de politiques publiques, dans les différentes phases de conception, de suivi et d'évaluation, conformément aux dispositions constitutionnelles.

² Selon le rapport national 2020, seulement 121 associations ont participé à la consultation nationale dont 78% se concentrent dans six régions. A noter que le Maroc dispose de 12 régions et plus de 150000 associations selon les sources officielles.

Quels sont les objectifs de ce rapport du tissu associatif ?

A travers ce rapport, l'Espace Associatif, partie intégrante du tissu associatif, vise à :

- ✓ Doter les associations œuvrant dans le domaine du développement social d'un document initial capitalisant sur les expériences de l'Espace Associatif et ses associations membres, et de leurs partenaires en matière d'appréhension des ODD ;
- ✓ Mettre en exergue la réalité des droits humains en lien avec les ODD3, ODD4, ODD5 selon une approche territoriale ;
- ✓ Identifier des pistes de réflexion et des recommandations à même de guider les acteurs à tous les niveaux pour l'atteinte des objectifs de développement et améliorer la qualité de vie des populations en situation de précarité ;
- ✓ Proposer les éléments d'un rapport national de la société civile marocaine relatif à l'état d'avancement des réalisations des ODD.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE ADOPTEE POUR LA REALISATION DE CE RAPPORT

La réalisation de ce rapport a adopté une approche territoriale qualitative privilégiant une démarche analytique qui s'appuie sur la consultation des différents rapports nationaux ainsi que sur les données statistiques sur la région ciblée.

Cette analyse est enrichie par les données de la réalité constatées par les acteurs locaux consultés.

Notre objectif est de mettre en lumière sur les gaps entre indicateur régional et indicateur national et intra régional, à même d'orienter les politiques publiques vers plus d'équité et de justice.

Ainsi, ce travail a été accompagné par un processus participatif de concertation avec les associations, au moyen de rencontres présentiels et digitales l'échelle régionale et nationale, regroupant plus de 160 associations et acteurs institutionnels et privés, de nature locale et régionale, ce qui a constitué une étape importante dans la dynamique de sensibilisation et mobilisation territoriale principalement autour des ODD.

Résumé du Rapport

Organisations de la société civile au Maroc : Quels mécanismes de suivi et de redevabilité de l'Agenda 2030 ?

INTRODUCTION

Dans la continuité et la capitalisation de ses expériences et acquis, L'Espace Associatif initie une action visant à renforcer le rôle du tissu associatif marocain dans la réflexion et l'analyse des stratégies menées par le gouvernement dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). Cette action s'est basée sur une approche territoriale, à travers des ateliers de réflexion regroupant des représentant-E-s des organisations de la société civile, des acteurs académiques, des élus et des acteurs institutionnels concernés.

L'objectif de ce rapport est de présenter le résultat de l'étude de l'engagement du Maroc pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Le rapport identifie les tendances caractéristiques de la situation marocaine par rapport à certains objectifs de développement durable. Les évolutions de cette situation dépendent de contraintes objectives et du degré et des modalités d'implication des parties prenantes dans le processus de réalisation des ODD.

Le rapport dégage le rôle spécifique du mouvement associatif :

- d'une part, en révélant les modalités à travers lesquelles les associations de développement démocratique contribuent à la réalisation des ODD en tant qu'acteur direct du développement,
- d'autre part, en évaluant les effets de l'action associative en tant que force de proposition et d'appui à la bonne gouvernance dans la réalisation des ODD.

En effet, l'Espace Associatif a accordé à la question des Agendas de développement un intérêt particulier depuis sa création, en les considérant comme une échelle de lecture et d'analyse des politiques publiques au Maroc, à la lumière de ses engagements nationaux et internationaux. Il a ainsi produit des rapports d'évaluation sur la perception, par les associations marocaines, des 8

objectifs de développement du millénaire (OMD 2000-2015). Il a également amorcé un programme de renforcement des capacités sur les ODD selon une approche basée sur les droits humains.

Par ailleurs, la réalisation des ODD nécessite un nouveau système de partenariat et de solidarité mondiale, des partenariats inclusifs, construits sur une vision et des objectifs communs, qui placent les peuples et la planète au centre de leurs préoccupations tant au niveau mondial, régional que national et territorial. Ces solidarités doivent prendre place entre les nations impliquant la société civile, les ONG internationales, la communauté académique et le secteur privé.

Dans cette lignée, l'Espace Associatif est partenaire d'un large programme international visant le suivi de l'engagement des Etats dans la mise en œuvre des ODD.

L'intervention de l'Espace Associatif s'articule autour d'un **Projet sur les Mécanismes des organisations de la société civile de suivi et redevabilité des ODD à l'horizon 2030** en partenariat avec le FORUS3 avec l'appui de l'Union européenne (UE) et de l'Agence Française de développement (AFD).

Ce Projet se focalisera sur les cinq ODD suivants :

- ODD 3 : la bonne santé et bien-être ;
- ODD 4 : l'accès à une éducation de qualité ;
- ODD 5 : l'égalité entre les sexes ;
- ODD 16 : la justice et la paix ;
- ODD 17 : des partenariats pour la réalisation des objectifs.

L'objectif général est de : « Sensibiliser et influencer les décideurs sur les enjeux de la déclinaison des attentes sociétales et de la mise en œuvre des ODD, ainsi que sur leurs engagements et leurs responsabilités en matière de redevabilité ». Plus spécifiquement, le Projet entend de :

³ FORUS est le forum international des plates-formes nationales des OSC (FIP) .Il compte plus de 69 plates-formes nationales et 7 coalitions régionales. Il a été Créé en 2008 de manière informelle, structuré à partir de 2011 avant de prendre la Forme actuelle en 2015 et changer de nom en 2018. L'Espace Associatif est parmi les fondateurs du FORUS. Pour plus d'informations voir : <http://forus-international.org/fr>

- Contribuer à l'intégration des ODD dans les visions et les stratégies des associations cibles ;
- Renforcer la sensibilisation à la thématique auprès des associations ciblées ;
- Mener un plaidoyer pour la concrétisation des ODD selon les priorités territoriales ;
- Renforcer l'ancrage de la Redevabilité des acteurs et décideurs vis-à-vis de la mise en œuvre des ODD ;
- Créer une structure de coordination et de suivi de la mise en œuvre des ODD à l'horizon de 2030.

Dans ce cadre, l'Espace Associatif a organisé un cycle de cinq tables rondes, dont trois ont été dédiées à trois objectifs et abritées par trois régions du Maroc ; les deux autres étant de nature transversale.

L'Espace Associatif vise, au-delà du renforcement des connaissances et des compétences de la société civile dans ce domaine et de la mise en place des outils de veille stratégique et de plaidoyer, la mobilisation de cette dernière pour soutenir le processus de la gouvernance démocratique, à travers un meilleur suivi du processus d'opérationnalisation des ODD et de la reddition des comptes associés.

Ce rapport synthétise les travaux des ateliers. Ces ateliers ont procédé à l'analyse des formes d'engagement du Maroc pour la réalisation des ODD par les différentes parties prenantes qui y sont directement associées.

Les ateliers se sont référés aux bilans tracés dans le rapport national d'août 2015, suivi par une enquête nationale sur la perception par les ménages de quelques cibles des principaux Objectifs de Développement Durable. Cette enquête réalisée auprès de 14560 personnes âgées de 18 ans et plus, dont 50% des femmes, a permis de mieux connaître la perception des marocains ((es) et leurs préoccupations par rapport aux grands axes du développement durable (pauvreté et inégalités sociales, santé, éducation, emploi décent, égalité des sexes, environnement, société pacifique et perspectives d'avenir).

Ce rapport de synthèse reprend les conclusions des ateliers et procède selon le mandat donné à l'auteur par l'Espace Associatif à un essai de mise en cohérence des actions visant la réalisation des ODD.

Le résultat de cette mise en cohérence est la proposition d'un ensemble d'actions prioritaires définissant le rôle du mouvement associatif marocain pour la réalisation des ODD.

I – Le processus des ODD au niveau international et national

I.A. Contexte de la proclamation des ODD

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont vu le jour lors de la Conférence de Rio sur le développement durable, en 2012. Cet ensemble d'objectifs universels a été élaboré en vue de relever les défis urgents auxquels notre monde est confronté sur le plan politique et économique, social et environnemental. Ils succèdent en 2015 aux OMD.

Ces derniers ont été adoptés pour la période 2000-2015. Il s'agit de huit objectifs déclinés en cibles et indicateurs de performance. En outre, l'ultime finalité des OMD est d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, combattre les maladies mortelles et étendre la scolarisation à tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire, entre autres priorités de développement.

En l'espace de 15 années, les OMD ont réalisé des avancées importantes dans plusieurs domaines : la réduction de la pauvreté, le renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement, le recul de la mortalité infantile et une nette amélioration de la santé maternelle. Ils ont aussi enclenché un mouvement mondial en faveur d'une éducation primaire gratuite, en incitant les pays à investir dans leurs générations futures.

L'expérience des OMD et les leçons retenus ont livré de précieux enseignements à l'heure d'entreprendre de réaliser les nouveaux objectifs. Car, la tâche n'est pas achevée, loin de là. Il reste encore à parcourir un chemin fastidieux, visant notamment à éradiquer la faim, parvenir à l'égalité des sexes, améliorer les services de santé et scolariser chaque enfant au-delà du primaire et protéger l'environnement.

Les ODD constituent ainsi un appel urgent à mettre le monde sur la voie d'un développement plus juste et plus durable.

Pour combler les lacunes d'adoption et de mise en œuvre des OMD, la communauté internationale a déclenché un processus participatif depuis 2012 intégrant le secteur privé, la société civile et les acteurs académiques à tous les niveaux. Ce processus a été couronné par l'adoption de la déclaration sur les ODD au sommet sur le développement durable, le 25 septembre 2015.

En effet, 193 chefs d'Etats rassemblés à New York font un constat que le 21ème siècle ne peut être la réplique du siècle antérieur. Tous les pays et les acteurs doivent converger. Ils adoptent donc les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD), afin d'établir une feuille de route internationale pour le développement durable jusqu'en 2030.

L'agenda 2030 permet d'articuler l'accent autour de cinq piliers : planète, population, prospérité, paix et partenariat ; les 17 ODD intègrent les trois volets du développement durable à savoir un développement économique viable et équitable, un développement social viable et équitable et un développement écologique viable et viable.

Les ODD sont intégrés et interdépendants, ils interpellent toutes les composantes de la société humaine.

Les 17 objectifs de développement durable	
ODD1 :	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
ODD2 :	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
ODD3 :	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
ODD4 :	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD5 :	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
ODD6 :	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
ODD7 :	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
ODD8 :	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
ODD9 :	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
ODD10 :	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
ODD11 :	faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD12 :	Établir des modes de consommation et de production durables
ODD13 :	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
ODD14 :	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
ODD15 :	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
ODD16 :	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

ODD17 :	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement et le revitaliser
---------	--

Ces objectifs constituent une véritable feuille de route internationale de développement durable qui engage l'ensemble des pays.

Les **ODD** ont coïncidé avec un autre accord historique, « l'Accord de Paris sur le réchauffement Climatique », conclu en 2015 lors de la Conférence de Paris (COP21). Avec le **Cadre de Sendai** pour la réduction des risques de catastrophe, ratifié au Japon en mars 2015. Ces accords définissent un ensemble de normes communes et de cibles atteignables pour réduire les émissions de carbone, gérer les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et renforcer les capacités de relèvement post-crise.

Pour ne laisser personne de côté, les pays se sont engagés à accélérer les progrès pour ceux qui sont le plus en retard. C'est pourquoi les ODD sont conçus pour amener le monde à plusieurs « zéros » qui changent les vies des humains, notamment abolir la pauvreté, la faim, le sida et la discrimination à l'égard des femmes et des filles.

S'il est un enseignement clé à retenir, c'est que nous devons travailler, toutes les parties prenantes, à atteindre ces objectifs ambitieux. La créativité, le savoir-faire, la technologie et les ressources financières de toute la société seront nécessaires pour atteindre les ODD dans tous les contextes.

Alors qu'en est-il de la pratique du Maroc en matière de mise en œuvre des ODD ?

I.B - Les ODD au niveau national :

Après l'adoption des ODD, le 25 septembre 2015, auxquels le Maroc a souscrit, à l'instar de la communauté internationale, et après avoir été l'un des contributeurs actifs au processus de leur élaboration, qu'en est-il alors de sa pratique en matière de mise en œuvre de ces ODD ?

I.B.1- L'expression des ODD au niveau national :

Ces Objectifs inscrits dans le cadre de l'Agenda 2030, sont d'une portée universelle, et joueront un rôle déterminant dans les politiques de développement, en l'occurrence celles développées au Maroc, tout en prenant en considération le bilan des ODD.

L'Etat marocain a adopté Les ODD dont le suivi a été confié au Haut-Commissariat au Plan, qui élabore, en collaboration avec le PNUD, un rapport annuel. Ce rapport a converti les ODD en cibles (ou sous-objectifs) nationales. On observe un enrichissement de ces cibles, par rapport aux cibles adoptées officiellement par l'Organisation des Nations Unies. Cette démarche permet d'affiner la lecture de l'évolution des faits, parfois de présenter des évolutions favorables non captées par les cibles internationales des ODD, et de tenir compte des suggestions des organisations de la société civile. Cependant, l'enrichissement des cibles a pour effet de rendre encore plus complexe la lecture de l'évolution et accuse le biais technocratique de la présentation des ODD et de leurs indicateurs.

Selon des rapports officiels, le Maroc a procédé à l'évaluation des acquis qu'il doit consolider, des atouts à valoriser et des défis à relever, au regard des objectifs fixés par les agendas internationaux de développement.

L'examen des indicateurs fait apparaître des évolutions contrastées en direction des différents ODD. Les évolutions insatisfaisantes s'expliquent, certes, par des facteurs objectifs, mais aussi et surtout par un engagement insuffisant des parties prenantes, pouvoirs publics, collectivités territoriales et société civile, des constats marquants ressortis dans le dernier rapport thématique publié par la cour des comptes sur : **L'état de préparation du Maroc pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable 2015-2030 en janvier 2019.**

En effet, il s'avère que les composantes du système statistique national font face à un ensemble de contraintes qui constituent un handicap pour la mise en place d'un suivi convenable des Objectifs du développement durable.

Le rapport de la Cour des comptes a été très utile pour les parties impliquées, car, tout en soulignant l'engagement du Maroc pour le développement durable - qui est clairement affiché par

les pouvoirs publics- ce dernier révèle une suite de carences de nature à compromettre la mise en œuvre des ODD.

Au niveau du système de collecte des données et de mesure des indicateurs, les experts de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques du Royaume sont formels : «Les composantes du système statistique national font face à un ensemble de contraintes qui constituent un handicap pour la mise en place d'un suivi convenable des objectifs».

Les auteurs du rapport ajoutent également que « l'un des défis majeurs du système statistique national est d'accroître l'utilisation des données administratives qui semblent être sous-exploitées, notamment en matière de mise en œuvre des ODD ».

Par ailleurs, même si la sensibilisation et l'appropriation des ODD ont fait l'objet de quelques initiatives de la part de certaines parties prenantes, la Cour a pointé du doigt l'absence d'un plan de communication ou d'une stratégie de mobilisation décrivant la participation de toutes les parties prenantes et la population marocaine à un large dialogue sur le Programme 2030.

Les auteurs du rapport ont aussi souligné le manque d'un leadership national et d'une structure de gouvernance dotée de prérogatives clairement définies et dont la mission est la gestion de l'action gouvernementale et la coordination d'une approche nationale avec les autres strates gouvernementales et la population au sujet des ODD et de la définition des priorités nationales.

I.B.3- Tendances des ODD au Maroc :

Par ailleurs, l'entité publique a relevé certaines insuffisances et propose certains points allant, entre autres dans le sens de l'établissement d'une stratégie nationale de sensibilisation et de communication et de la mise en place d'un dispositif impliquant les différentes parties prenantes. L'objectif recherché est d'assurer la coordination, le suivi et le reporting de la mise en œuvre des ODD à savoir :

- L'implication de la société civile dans les efforts de développement a été consacrée par la Constitution de 2011. Pour cela, plusieurs politiques et stratégies sectorielles traduisent la volonté de l'État d'impliquer le tissu associatif dans la réalisation des objectifs tracés et l'atteinte des cibles escomptés. Il s'agit en l'occurrence des stratégies liées aux domaines de la santé,

l'éducation nationale, le développement humain, l'environnement et le développement durable, la famille et la solidarité, etc.

- Le Maroc dispose d'un tissu associatif de plus de 150.000 associations travaillant dans tous les domaines, ce qui constitue, certes, un potentiel et une source importante de réflexion et d'action. Néanmoins, cette participation doit être cadrée et organisée selon un système de choix équitable basé sur la disposition, le niveau d'organisation et la capacité de réflexion et de proposition.
- Or, en l'absence d'une approche intégrée pour impliquer cette société civile, et face à sa dispersion et le défaut de son organisation dans des représentations formellement structurées, son implication dans la préparation de la mise en œuvre du Programme 2030 fait défaut. En effet, souvent la coordination avec les associations est perçue par les acteurs gouvernementaux comme étant une tâche extrêmement difficile et risquée face à l'absence de critères préétablis destinés à choisir les associations qui peuvent siéger dans des organes de pilotage.
- Le ministère des relations avec le parlement et la société civile a entrepris plusieurs initiatives, depuis sa création, pour améliorer le cadre de l'implication de la société civile dans les politiques publiques. Toutefois, les investigations menées auprès de ce département, ont montré qu'aucune action n'a concerné la sensibilisation, l'appropriation et l'implication de la société civile dans la mise en œuvre des ODD.

Dans ce cadre, plusieurs recommandations ont été formulées :

- Mettre en place une instance et un dispositif impliquant et fédérant les différentes parties prenantes, pour assurer la coordination, le suivi et le reporting de la mise en œuvre du Programme 2030 relatif aux objectifs de développement durable ;
- Élargir les consultations réalisées avec l'ensemble des parties prenantes au niveau national, régional et territorial ; et veiller à l'établissement d'une stratégie nationale de sensibilisation et de communication adaptée à tous les niveaux afin d'assurer une implication effective et l'appropriation des objectifs de développement durable par les parties prenantes ;

- Procéder à la formalisation et à la diffusion des résultats des travaux de contextualisation et de priorisation des objectifs de développement durable et veiller à la répartition des rôles et des responsabilités aux niveaux national et territorial pour la réalisation de ces objectifs ;
- Activer les travaux de convergence et de mise en cohérence de la stratégie nationale du développement durable et des stratégies sectorielles et le plan national à retenir pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;
- Établir et valider les plans d’actions détaillés qui définissent les modalités, les échéances, les intervenants et les modes de financement nécessaires pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; et veiller, dans ce cadre, à la prise en considération des initiatives entreprises par certains départements ministériels et d’autres partenaires ;
- Activer le processus d’actualisation, de mise à niveau ou de réforme du cadre légal, réglementaire et institutionnel du système statistique national ;
- Renforcer le rôle du comité de coordination des études statistiques (COCOES) et inciter les parties prenantes à respecter les prérogatives assignées à ce Comité en vue de dépasser les approches sectorielles cloisonnées de collecte et de production des statistiques, notamment celles relatives aux objectifs de développement durable ;
- Activer le processus d’établissement, d’adaptation au contexte national et d’enrichissement des cibles et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de leurs valeurs de références et veiller à la capitalisation des efforts entrepris par certaines parties prenantes dans ce domaine.

I.C Perception et rôle des associations en faveur des ODD :

La société civile est appelée à jouer un rôle majeur dans la mobilisation des parties prenantes pour infléchir les évolutions actuelles et créer les conditions de l’achèvement des ODD au Maroc.

Les débats ont fait ressortir des orientations d’action. L’exposé de ces orientations dans cette section tente de les systématiser et de les compléter, dans une perspective de cohérence. Un commentaire critique de la perception des associations est présenté dans la section suivante relativement aux ODD3, ODD4, ODD5, ODD16 et ODD17 :

I.C.3 Objectif 3 – Bonne santé et bien-être :

Pour réaliser les ODD liées à la santé, des associations se sont réunies dans une table ronde, organisée le 25 janvier 2020, à Tanger, en partenariat avec Takatoul associatif Tanger Métropole – Tanger sur l'objectif 3 : « Bonne santé et bien-être ». Lors de cette table ronde, le débat a porté sur les axes suivants :

- Les socles nationaux de protection sociale comme cadre pour l'efficacité du droit à la protection sociale ;
- Les indicateurs démographiques et sanitaires les plus importants dans la région ciblée « Tanger-Tétouan-Al Hoceima » ;
- Couverture sociale générale pour toutes et tous.
- Le droit à la santé selon les normes nationales internationales.

Commentaire : Les associations rencontrées dans le cadre de l'étude ont mis le doigt sur les recommandations suivantes :

- Pour un accès aux services de santé pour les migrants, en particulier ceux et celles de l'Afrique subsaharienne.
- les garanties du droit d'accès à l'information sanitaire ;
- La mise en place d'une justice spatiale en matière de santé au niveau national ;
- La nécessité de repenser les politiques de santé dans une perspective intégrant la régionalisation ;
- Le Plaidoyer pour des systèmes de protection sociale appropriés ;
- Amélioration de l'offre de santé ;
- Priorisation de la question de la santé dans les agendas politiques au Maroc.

Analyse des contraintes et stratégies :

L'inégalité des marocain.E.s devant la santé et devant la mort, reste persistante avec un taux de mortalité infantile en milieu rural double de celui du milieu urbain, une disparité des revenus nécessaire au paiement des soins de santé, et une surmortalité maternelle et infantile alarmante en milieu rural. Les associations dénoncent l'absence d'un cadre stratégique et d'une vision globale du

système de santé, la diversité des intérêts des acteurs et des intervenants du système de santé et la présence de nombreuses situations de rente qui ont fini par devenir de réelles forces d'inertie, le centralisme excessif de l'administration sanitaire et le faible développement des services locaux, illustrés notamment la crise de l'hôpital public. Ces défaillances appellent une refonte dispositif d'ensemble de la santé et de l'assurance maladie.

Un nombre trop important de femmes n'a pas accès aux visites médicales prénatales. L'encadrement des femmes en couche est insuffisant. Les moyens de transports sont souvent défaillants. Le personnel médical en milieu rural et dans les périphéries est cruellement insuffisant. En ce qui concerne les indicateurs de santé dans la région de Tanger – Tétouan – Al Hoceima, on note les indicateurs suivants : un seul médecin pour plus de 3327 citoyens, une seule infirmière pour plus de 1147 citoyens et un seul établissement de santé pour plus 13962 habitants.

Les contraintes sont autant de nature budgétaire que d'inefficacité de la gouvernance et de la politique publique de santé. Les actions principales requises sont :

- La mise à niveau de l'infrastructure sanitaire et du plateau technique, la dotation en médicaments essentiels des structures offrant les soins de santé (Pédiatrique et maternelle –né) et le développement des moyens de transports en milieu rural ;
- Le renforcement du personnel en nombre et en qualité (obstétriciens, réanimateurs, pédiatres, sages-femmes, infirmiers) ;
- La sensibilisation de la communauté sur les risques liés à la grossesse et à l'accouchement.
- Enfin, la revue en profondeur de la carte sanitaire et le déploiement adapté des ressources humaines et moyens en direction des populations et les régions les plus vulnérables ;

I.C.2 Objectif 4 – Education de qualité :

Les actions de la société civile dans ce domaine consistent à :

- Renforcer leur rôle dans le plaidoyer et la participation à la promotion de la qualité de l'éducation dans le cadre d'une dynamique plus intense et plus audacieuse quelle celle adoptée pour sa généralisation non encore aboutie et ce à différents niveaux : administratif, organisationnel, gouvernance, pédagogie et rapport à l'environnement ;
- Renforcer la sensibilisation des familles à l'éducation des enfants et surtout des filles ;

- Soutenir la poursuite des efforts pour la création des internats en faveur des élèves ruraux ;
- Promouvoir le développement d'une bonne éducation inclusive, particulièrement en direction des enfants et personnes en situation de handicap.

Pour réaliser les ODD liées à l'éducation, une table ronde en partenariat avec l'Association Al Intilaka Pour Le Développement, L'Environnement Et La Culture – Afourer (AIDECA) a porté sur l'objectif 4 relatif à « l'accès à une éducation de qualité », le 20 décembre 2019 au Centre de renforcement des capacités des jeunes Afourer.

Cette action était une l'occasion pour débattre publiquement sur :

- Les indicateurs de scolarisation dans la région de Béni Mellal Khénifra ;
- Le droit à l'éducation selon les normes nationales et internationales.

Les associations ciblées, particulièrement dans la région citée, ont recommandé les actions suivantes :

- La nécessité de préserver les acquis que le Maroc a accumulés en matière de gratuité de l'éducation, selon le droit international relatif aux droits de l'Homme, qui stipule que l'enseignement fondamental (primaire et collégial) jusqu'à l'âge e 16 ans doit être maintenu gratuit et obligatoire et l'enseignement secondaire et supérieur doit être progressivement rendus gratuits ;
- L'adaptation des programmes et de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, vers une éducation inclusive efficace ;
- Encouragement de la recherche scientifique dans le domaine du handicap ;
- L'implication de la société civile pour en faire une force efficace et participative dans la planification de tous les programmes et projets en relation avec le domaine de l'éducation ;
- Promotion du plaidoyer en faveur de la concertation et de la participation de tous les acteurs dans le domaine éducatif (professeurs, organisations de la société civile, acteurs socio-économiques) ;
- Respect du principe de sauvegarde de la dignité du professeur et l'amélioration de la qualité de la formation qui lui est dispensée.

Commentaires : La lecture faite par les associations pointe le rôle fondamental du tissu associatif dans la pleine activation du système d'enseignement pour la scolarisation et la montée en qualité de l'enseignement. Les propositions sont riches sur ce registre et demandent, cependant, un effort de mise en cohérence. La lecture critique du fonctionnement des institutions d'enseignement s'impose de manière à pointer les sources de dysfonctionnement défavorables à l'implication des familles en faveur de la scolarisation et pour le contrôle de la qualité de l'enseignement. Bien qu'il désamorce les tensions autour de l'accès à l'école à court terme, le souci de faire réussir les filles et les garçons pour se conformer à des objectifs quantitatifs prescrits à un niveau planifié, procure toutefois, une satisfaction formelle et tend à ruiner l'effort de l'éducation, la rentabilité et la crédibilité du système éducatif.

Une appréhension globale du rôle du système éducatif comme moteur du développement social et de la croissance économique aiderait à mieux pointer les responsabilités de l'Etat en termes de budgets, d'effectifs, de couverture territoriale. Une approche plus ciblée, au niveau des établissements, permettrait de penser les relations de l'école avec son environnement et éclairerait sur le rôle de l'école et des établissements d'enseignement comme vecteurs de l'innovation dans les activités productives et sociales.

Analyse des contraintes et stratégies :

Les indicateurs de l'éducation dans la région de Beni Mellal Khenifra montrent que le nombre moyen d'années de scolarité au niveau national étant de 5,64% avec un indice de Gini de 0,55%, alors que le nombre moyen d'années de scolarité serait de 4,85% avec un indice de Gini de 0,75%. De fortes disparités se confirment au sein même de la région comme cela est illustré par les données suivantes : à Azilal, les années moyennes de scolarité sont de 3,58%, à fkih ben Saleh 4,46%, Khenifra 4,56%, Beni Mellal 5,46% et Khouribga 5,97%,

Au niveau communal, la municipalité de Khouribga - site minier historique de la région où le grand opérateur OCP est établi depuis des décennies – dispose de la moyenne la plus élevée au niveau régional, alors que le groupe Ait Omdes dispose de 1,24%.

La question de l'éducation a été posée en 1995 par le chef de l'Etat, feu Hassan II, comme une

question clé pour le devenir du pays. Un appel a été lancé pour qu'une réflexion large et ouverte à tous les milieux concernés, soit engagée pour trouver une solution et définir un mode d'organisation approprié du système éducatif. La Commission Spéciale pour l'Education et la Formation (COSEF) a dégagé un consensus exprimé dans la Charte Nationale pour l'Education et la Formation. La généralisation de l'éducation fondamentale y est considérée comme la base de toute la réforme.

Il semble que la première contrainte rencontrée pour la généralisation de l'enseignement et la réduction de la déperdition scolaire soit liée à la perception négative du rendement de l'éducation. Or, la structure du marché du travail et les conditions de l'emploi, prévalentes à cette période, n'auraient pas permis d'améliorer cette perception. Aussi, de nombreuses familles parmi les plus démunies, notamment celles des agriculteurs en milieu rural, n'hésitent pas à priver leurs enfants, et surtout, leurs filles de la poursuite de leur scolarisation.

Par ailleurs, les déperditions scolaires sont importantes, car l'école n'est pas perçue comme un instrument de renforcement de la productivité du travail dans le milieu des petites unités de production agricole ou artisanale. L'école est essentiellement perçue comme un moyen de promotion et de mobilité sociale. Elle a pour effet d'acculturer, d'arracher l'enfant au milieu productif dans lequel vivent et travaillent ses parents, de lui proposer d'autres valeurs et potentielles perspectives de développement notamment en direction de l'administration et du secteur privé formel.

Elle constitue un atout pour l'acquisition d'un savoir de base social. Mais, pour un élève qui sera incapable d'achever son cycle de formation, elle représente une probabilité élevée de perte de savoir-faire productif et, donc, de possibilité de trouver un travail décent.

Ce risque de détérioration du rendement externe de l'école est aggravé par le mode de fonctionnement de l'école, géré notamment selon une logique de passage en classe supérieure régulée administrativement et non en fonction des acquis et performances de l'élève. Le biais en termes de qualité introduit par les exigences de gestion administrative fait qu'au niveau de

l'enseignement supérieur, un nouveau dispositif de sélection se met en place, utilisant en particulier les compétences linguistiques comme moyen de sélection.

L'objectif de généralisation de l'école, gérée selon une logique administrative aveugle à la qualité de la formation, a pour effet d'aggraver son rôle comme moyen de sélection sociale en faveur de ceux et celles qui arrivent à surmonter les examens du baccalauréat et des facultés. Rares sont les étudiant.E.s issu.E.s des couches défavorisées qui accèdent aux grandes écoles et au niveau des études de troisième cycle.

En résumé, c'est la réponse à la question « l'école pourquoi faire ? » qui amène de nombreuses familles à se méfier du système d'enseignement. Ce raisonnement est un calcul économique rationnel. Si l'école n'est pas socialement rentable, il vaut mieux investir le temps des enfants dans l'acquisition d'un métier ou d'un savoir-faire domestique (cas des filles).

L'objectif de généralisation de l'éducation s'avère, en définitive, inscrit dans un cercle vicieux dont il s'agit de trouver la sortie. Il est probable que celle-ci consistera en la réconciliation de l'école avec le concept d'apprentissage et avec son milieu. Il serait opportun de faire de l'école un conservatoire et un espace de valorisation des savoirs productifs qui font vivre les milieux. L'activité d'éducation, même au niveau basique, devrait devenir un moyen de diffusion de l'innovation. Une telle logique implique une révision du paradigme qui fonde le système d'éducation et des concepts qui structurent la formation des formateurs, en direction d'une perspective où l'éducation des enfants ne peut réussir que dans la mobilisation simultanée des élèves, des adultes et des parents dans un processus d'innovation et de modernisation sociales.

I.C.4 Objectif 5 – Egalité entre les sexes :

Les associations se sont entendues pour recommander les actions suivantes :

- Engager une action de sensibilisation de la population sur l'importance de l'égalité et de l'autonomie comme condition de la dignité des femmes ;
- Mettre en place un dispositif d'observation de la violence faite aux femmes et engager des campagnes de sensibilisation.

Par rapport à l'objectif 5, portant sur « l'égalité entre les sexes », une table ronde a été organisée le 03 mars 2020, en partenariat avec l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM). Cette table ronde a traité des axes suivants :

- Approche genre et développement durable ;
- Genre et droits humains.

Cette action a démontré que L'ODD5 fait partie des activités de plusieurs associations cibles. Plusieurs recommandations ont été formulées par les associations participantes aux ateliers. On cite notamment :

- Veiller à L'opérationnalisation et la concrétisation des obligations internationales concernant les droits des femmes ;
- Un plaidoyer s'impose pour identifier des mesures concrètes pour la généralisation de la protection sociale, pour tous les citoyens, hommes et femmes ;
- La sensibilisation à l'importance de l'information et la protection des données personnelles ?
- Mener des actions de plaidoyer pour prendre des mesures concrètes en faveur de l'appui au secteur informel ;
- La nécessité de revoir le fonds de solidarité familiale dans le cadre d'une perspective droits humains ;
- La préparation à la présentation d'un rapport parallèle par l'Espace Associatif sur les objectifs de développement durable.

Commentaire : L'approche consistant à promouvoir la situation de la femme, à travers des projets concrets bénéficiant aux catégories vulnérables, mérite d'être développée et approfondie. Le rôle des femmes dans la prise de décision a été abordé, notamment en lien avec le salariat féminin, devenu une donnée majeure qui détermine de façon essentielle leur autonomisation et le profil sectoriel du développement économique du pays. Les activités de main d'œuvre exportatrices ont pour support un important salariat féminin, payé en moyenne à un salaire inférieur du quart au salaire masculin. Les causes de la discrimination des salaires féminins résident en premier lieu dans le statut familial de la femme salariée, dont le revenu, dépendant d'un emploi de nature temporaire et précaire, fait souvent figure de revenu d'appoint pour la famille. Elles résident également dans le profil des secteurs

d'emplois ouverts à la main d'œuvre féminine, qui distribuent, en raison de leur inscription dans le marché, une valeur ajoutée par emploi plus faible que celle des autres secteurs. Enfin, les femmes ne déploient pas toujours la même capacité de négociation de leur revenu et des avantages sociaux que les hommes. Ces éléments d'analyse ne semblent pas faire l'objet d'une claire conscience chez les membres des associations rencontrées dans le cadre de l'étude.

Analyse des Contraintes et stratégies :

La question de la violence à l'égard des femmes reste préoccupante. Les études statistiques exhaustives manquent et les données existantes ne permettent pas d'identifier avec la précision et finesse nécessaires les tendances à l'œuvre.

Concernant le droit à l'éducation, on observe une évolution positive de l'éducation des filles. Cependant, la situation reste grave, puisque 13 % des filles sont exclues de la scolarité niveau primaire, 20% au niveau du collège et 12% au niveau du supérieur. Ces données constituent, en elles-mêmes, des violences envers les filles et les femmes.

Concernant les droits économiques, la discrimination frappe plus durement les femmes qui ne jouissent pas de la protection sociale (travailleuses indépendantes des villes et des campagnes ; salariés dans le milieu rural et dans les secteurs exposés à la concurrence).

Sur le plan politique, les femmes restent, malgré de substantiels progrès, sous représentées dans les instances de décision et dans les instances représentatives.

I.C.5 Objectif 16 – Paix, justice et institutions efficaces :

La table ronde, traitant de cet objectif, a été organisée à distance, en partenariat Avec l'association démocratique des femmes du Maroc, Takatoul associatif Métropole Tanger et l'association Al Intilaka Afourar, le 29 Décembre 2020. Elle a été diffusée sur la page officielle de l'Espace Associatif de Facebook (environs 3800 vues et 54 partages ont été recensés) ;

Cette table ronde a été considérée également comme une rencontre de clôture. Elle a traité des thématiques suivantes :

- Accès à une éducation de qualité dans le contexte du Covid19 ;
- Approche genre et développement durable ;
- Initiatives de la société civile, Covid-19, Objectif 3 et 16 des objectifs de développement durable ;
- Protection sociale globale et suivi du développement durable, résultat sur le terrain, l'impact du Covid-19 sur les salariés ;
- Evaluation de l'équité des politiques publiques.

Les associations et les experts ciblés ont formulé les recommandations suivantes :

- Sensibiliser à la diminution des actes de violence et de leurs conséquences négatives, ...
- Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ;
- Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous le droit d'accès à la justice dans des conditions d'égalité, d'ici 2030.
- Réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes,
- Renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ;
- Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ;
- Mettre en place un système de protection sociale généralisé ;
- Relancer l'économie à court terme tout en œuvrant à moyen terme pour renforcer sa capacité à résister aux crises postérieures.
- Amélioration de la qualité et de la disponibilité des services fournis aux citoyens ;
- Mener des actions de plaidoyer pour la préservation d'un environnement favorable à la préservation de la santé publique ;
- Adapter les cursus académiques aux situations particulières (pandémies ...) ;
- Encourager l'éducation publique et améliorer sa qualité ;
- Promouvoir l'autonomisation des femmes, en particulier les femmes du monde rural ;
- Institutionnaliser l'égalité des sexes dans les programmes publics.
- Plaidoyer pour des politiques proactives et protectrices ainsi que pour le parrainage et l'appui aux femmes dans les situations de crise et de catastrophe, en particulier les femmes victimes de violence.

Commentaires et lecture des associations :

- Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ;
- Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ;
- Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la

gouvernance au niveau mondial ;

- D'ici 2030, garantir à tous et toutes une identité juridique, notamment au moyen de l'enregistrement des naissances ;
- Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ;
- Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ;
- Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable ;

I.C.1 Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs :

Face à la grande ambition des ODD, articulée autour d'une coopération et de partenariats mondiaux solides, les associations ciblées ont abordé cet objectif qui constitue un thème à approfondir. Les éléments saillants qui ont été soulignés ont trait à :

- La nécessité de mener des partenariats inclusifs pour réussir le développement durable ;
- Sensibilisation de l'opinion publique et des associations professionnelles sur les risques liés aux accords internationaux du Maroc, particulièrement les accords de libre-échange ;
- Veiller au respect des engagements en matière de financement du développement.
- Réfléchir à la mise en place d'une meilleure gouvernance des processus de négociation des accords commerciaux et financiers internationaux ;
- Veiller à assurer une coopération internationale forte pour garantir à tous les pays les moyens de se remettre de la pandémie, de se reconstruire et d'atteindre les objectifs de développement durable.

A cet effet, une table ronde territoriale a été organisée le 27 Septembre 2019 à l'Espace Associatif-Rabat, dans le cadre du projet " Mécanismes des Organisations de la société de civile de Suivi et Redevabilité des ODD à l'horizon 2030 ", en partenariat avec le FORUS avec l'appui de l'Union européenne (UE) et de l'Agence Française de développement (AFD).

L'Objectif principal est de sensibiliser et influencer les décideurs quant aux enjeux de la déclinaison des attentes sociétales et de la mise en œuvre des ODD, ainsi qu'à leurs engagements et responsabilités en matière de Redevabilité.

Cette action a été l'occasion pour intervenir, ouvrir un débat public autour des axes suivants :

- Financement des Objectifs de Développement Durable ;
- Partenariats public-privé et objectifs de Développement Durable ;
- Rôle des OSC dans le suivi des objectifs de Développement durable ;
- Objectifs de Développement Durable et Coopération internationale.

Les associations rencontrées ont recommandé les pistes d'action suivantes :

- La nécessité d'appuyer l'approche des droits humains par un secteur public pionnier et une économie fondée sur l'investissement productif et non sur la politique de rente ;
- Veiller à ce que l'engagement pour l'atteinte des ODD soit fondé sur des orientations et décisions politiques et stratégiques affirmées et non pas réactives et subies au contact d'aléas des conjonctures et opportunités. Par conséquent, toutes les options socioéconomiques sont liées à des décisions politiques ;
- développer les mécanismes de responsabilisation et de reddition des comptes ;
- Ouvrir des débats et discussions sur les enjeux liés à l'atteinte des ODD au sein des universités, instituts et écoles supérieures ;
- Créer une plateforme de dialogue pluri-acteurs autour des problématiques nationales liées à la démocratie et au développement inclusif ;

I.C.6 Conclusion des autres actions sur le suivi des ODD au niveau national :

Dans la perspective de d'assurer un suivi efficace des objectifs de développement durable, l'Espace Associatif a entamé des actions et activités parallèlement au processus. On cite notamment les actions suivantes :

1. Une session de dialogue Multi-acteurs autour de l'Agenda 2030, Questions et attentes de la société civile au Maroc, le 07 juillet 2020 :

Dans le cadre du projet «Participation de la société civile dans le dialogue politique sur l'Agenda 2030», qui est mené en partenariat avec le Réseau des ONG arabes pour le développement(ANND), l'Espace Associatif, avec le soutien du partenaire Forum de la Fédération(FOF) a organisé, le 7 juillet 2020, une session de dialogue multi-acteurs sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, axée sur les questions et attentes de la société civile au Maroc,

Cette session s'inscrit dans le cadre des missions de l'Espace Associatif pour contribuer à la promotion du développement démocratique et à l'avancement des rôles du mouvement associatif ,notamment dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques, ainsi que dans le cadre des tables rondes organisées sur les objectifs de développement durable.

Cette session a constitué une occasion pour déclencher le débat sur les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, d'identifier les questions et problématiques phares liées aux ODD, dans leur relation avec le contexte national et les rôles de la société civile dans le suivi, l'accompagnement et l'évaluation de l'agenda 2030.

La session a été riche et diversifiée quant à la participation des acteurs, et elle a été marquée par la présence de représentants de l'ANND, du secteur gouvernemental, des syndicalistes ,des représentants de la société civile .

Cette session multi-acteurs a traité des thématiques suivantes :

- Le contexte international et national relatif au développement durable ;
- Bien -être économique, justice sociale et rôles des acteurs économiques et sociaux au sein de l'Agenda 2030 au Maroc ;
- L'approche des droits de l'homme dans les objectifs de développement durable au Maroc ;
- Le rôle de la société civile dans le suivi du processus des objectifs de développement durable au Maroc.

Cette session de dialogue a permis de dégager des conclusions générales ainsi que certaines recommandations. Nous en citons essentiellement :

- Donner une attention particulière à la dimension politique et culturelle, parallèlement aux trois dimensions du développement (économique, social et environnemental) afin de parvenir à un développement global et intégré ;
- Adopter le principe du partenariat en tant que concept fondamental du développement, par lequel la société civile participe à la planification et au développement ;
- promouvoir des critiques constructives de la société civile, face aux politiques publiques et sectorielles ;
- Mettre en place les dispositions constitutionnelles relatives aux droits et libertés ,y compris le droit au développement ;
- Prévoir une ouverture sur tous les acteurs clés : (Etat, syndicats, associations, acteurs économiques) afin de garantir un cadre convenable pour la réalisation du développement durable au Maroc ;
- Adopter et développer l'épargne nationale pour financer l'économie productive et sociale ;
- Mettre en place un système statistique national basé sur des indicateurs genrés ;
- La nécessité de garantir le droit à l'éducation des personnes en situation d'handicap, en améliorant le service éducatif pour les enfants et en assurant la continuité du processus éducatif jusqu'au niveau universitaire ;
- Faire progresser les mécanismes liés à l'égalité et au genre au niveau territorial, à travers un soutien, des ressources et des compétences ;
- Accélérer la mise en place de la Commission de l'équité et lutter contre toutes les formes de discrimination.

2. Formation des formateurs sur l'égalité entre les sexes dans les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; du 23 au 27 novembre 2019 à Casablanca :

En partenariat avec le Centre Kawtar, l'ANND et le Syndicat National de la Presse Marocaine, une formation des formateurs a été organisée, et a ciblé 20 représentant-E-s des médias et de cadres de la société civile arabe.

La démarche méthodologique s'est articulée autour de quatre étapes principales. La première consiste à fournir aux bénéficiaires une base de connaissances étroitement liée à l'agenda du développement durable en général, et fondée sur les droits de l'homme et l'approche genre. La

deuxième étape a consisté à permettre aux bénéficiaires de développer un module de session de formation et de le mettre en œuvre, en se focalisant sur l'un des objectifs de l'Agenda 2030. La troisième étape a consisté à se concentrer sur l'ODD5, qui prévoit l'égalité des sexes, et à analyser ses objectifs dans un contexte de groupe.

Ces trois phases ont été clôturées par la quatrième et dernière phase, qui visait à développer un plan d'action régional pour défendre les questions des femmes dans le cadre du Programme de développement à l'horizon 2030.

3. Atelier technique des praticiens et praticiennes sur les objectifs de développement durable, les 27 et 28 Janvier 2018 à Rabat :

Dans le cadre de renforcement des compétences de la société civile, afin que cette dernière puisse accompagner la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 2030, l'Espace associatif a organisé, en partenariat avec l'ANND et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD), un atelier technique sur les ODD.

Cet atelier national de travail des praticien.ne.s sur les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, vise à renforcer les connaissances et les compétences de la société civile, pour l'assister dans la mise en place des outils de monitoring et de veille stratégique, en matière de prise en compte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Il s'agissait de sensibiliser à l'importance d'améliorer la communication et la sensibilisation sur ces objectifs et d'impliquer la population dans l'implémentation des objectifs et le suivi des résultats.

La réalisation de cet objectif passe par une coordination avec les différentes parties prenantes notamment, les départements gouvernementaux, le secteur privé, les organisations de la société civile et les institutions internationales, et nécessite le renforcement des capacités des acteurs de la société civile.

Dans ce sens, l'Espace associatif a œuvré à associer les institutions gouvernementales chargées du pilotage et de la mise en œuvre du Plan de développement durable 2030, ainsi que les institutions des droits de l'homme, en particulier le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH).

La mise en œuvre de ces objectifs n'est pas un travail purement technique, mais revêt un caractère

politique, nécessitant la définition des responsabilités et des priorités avec la contribution de la société civile, d'où l'importance de développer un cadre conceptuel et une méthodologie pour les indicateurs qui pourraient être appliqués et placés dans leur contexte national.

Marqué par la participation de plusieurs experts représentant des ONG et départements gouvernementaux, acteurs de la société civile, l'atelier a les thématiques suivantes :

- i. « Les mécanismes de révision de l'Agenda des ODD à l'horizon 2030 : Mécanismes régionaux et internationaux » ;
- ii. « L'approche des droits de l'Homme dans l'agenda développement durable 2030 » ;
- iii. « Moyens de mise en œuvre et partenariat international ».

4. Rencontre de dialogue national sur les objectifs de développement durable, le 30 juin 2017 à Rabat :

Après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la société civile arabe a continué de suivre activement sa mise en œuvre avec un œil critique et une approche transformatrice. À cet égard, le projet intitulé « Intégrer les objectifs de développement durable dans l'agenda de la société civile arabe », financé par le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie, vise à promouvoir un dialogue social inclusif dans les sociétés arabes suite à l'adoption du nouveau programme de développement durable. Par conséquent, la promotion du dialogue aux niveaux régional et national avec les différentes parties prenantes est l'un des éléments de base du projet, car le succès des objectifs de développement durable dépend grandement de l'ancrage de l'agenda aux niveaux nationaux et de la mise en place d'un mécanisme inclusif et participatif pour y parvenir et pour assurer une responsabilité mutuelle entre tous les acteurs du développement. En outre, les dialogues nationaux fourniront des plates-formes pour rassembler diverses voix afin d'identifier les priorités parmi les 17 objectifs et les 169 cibles, ainsi que pour adopter des recommandations politiques liées aux défis structurels identifiés.

Cette rencontre de dialogue nationale, En partenariat avec l'ANND, et dans le cadre de cette analyse, a abouti aux recommandations suivantes :

- La définition des priorités et la mise en œuvre des cibles et objectifs liés à l'agenda 2030 au

niveau national ;

- L'intégration de l'agenda 2030 dans les projets et programmes de la société civile ;
- Le rassemblement des acteurs clés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, afin d'échanger la vision et les stratégies ;
- Identification des lacunes et des défis soulevés dans la mise en œuvre du programme de l'agenda 2030, et proposition des éventuelles alternatives.

I.C.7 Le partenariat dans le contexte de la mondialisation :

Quel est le rapport entre le concept de partenariat mondial et la stratégie de réalisation des ODD ?

La réponse à cette question aussi importante part des considérations suivantes :

- a. Les formes de l'ouverture commerciale et financière peuvent générer des effets d'augmentation aussi bien de la pauvreté que des richesses et des inégalités sociales. Dans le commerce international et les échanges de capitaux, il y a des gagnants et des perdants. Le déficit commercial peut être associé à des termes de l'échange défavorable et à la perte de secteurs d'activités. Le déficit de la balance des opérations courantes peut résulter d'une charge de la dette élevée et d'un transfert à l'extérieur massif des bénéfices des entreprises. Les mouvements de capitaux peuvent avoir pour effet la réduction du stock de capital national. Dans un tel contexte, l'excédent de main d'œuvre nationale, induit par la limitation des migrations de personnes, conduit au sous-emploi, au chômage et à l'appauvrissement d'un pays. Le cas inverse est possible. Le succès dans la mondialisation se traduit par l'attractivité des capitaux et de la main d'œuvre.
- b. La satisfaction des objectifs d'égalité selon le genre, de santé, d'éducation et d'environnement représente un atout pour une insertion réussie dans le contexte mondial. La discrimination entre les personnes induit le manque d'éducation, qui pourrait être associé à des activités non respectueuses de l'environnement et favoriser les comportements de rentes et le non-respect des droits de l'homme. Disposer d'une main d'œuvre en bonne santé et éduquée, capable de mettre en œuvre les techniques les plus avancées et de contribuer au progrès scientifique et technique, disposer d'un cadre de vie agréable du fait de politiques respectueuses de la biodiversité et limitant la pollution et valoriser correctement l'ensemble des ressources humaines (hommes et femmes)

constituent des facteurs de compétitivité et d'attractivité.

- c. Une mauvaise insertion handicaperait de façon radicale toute stratégie en faveur des ODD. Une mauvaise insertion réduit les moyens financiers de la communauté et limite les dépenses en faveur de la santé et de l'éducation. Elle se traduit par le cantonnement dans des activités économiques exploitant les ressources naturelles et valorisant peu le potentiel humain.

I.C.8 Quelle est la vision du Maroc en matière de partenariat mondial ?

Le Maroc a opté pour l'ouverture et l'insertion dans la mondialisation, mais en a-t-il mesuré tous les risques ? Il est facile de comprendre l'idée que la division internationale du travail est génératrice de gains. Ce principe véhicule des risques sur la diversité économique et culturelle : l'abandon de certaines activités et la spécialisation dans d'autres. Ces risques sont, en principe, compensés par l'exploitation des avantages comparatifs du pays. La spécialisation dans les activités où le pays est le plus compétitif lui permet une meilleure valorisation des ressources humaines et naturelles sur le marché mondial. Elle permet aussi de compenser le manque de ressources naturelles et énergétiques par le travail et l'emploi. Une telle option s'appuie pour sa réalisation sur la contribution des investisseurs internationaux. Ceux-ci viennent en complément des investisseurs locaux, mais avec le risque de se substituer à eux.

I.C.9 Quelles missions doit assumer l'Etat pour préparer le pays à l'ouverture ?

L'Etat marocain a engagé dès l'indépendance une politique de protectionnisme, appuyé notamment sur le développement d'entreprises publiques. Cette politique a tenté d'encourager la substitution des importations par des productions locales et les exportations en maximisant la valeur ajoutée aux ressources naturelles. La fixation des droits de douane et de la taxation des importations a été le principal instrument de cette politique. Si elle a favorisé l'émergence d'activités nouvelles, cette politique a eu aussi des effets pervers. La surprotection des activités existantes n'a pas incité leur modernisation et leur préparation à la compétition internationale. Cette politique a induit un biais anti-exportation, notamment, à travers le fait que la taxation des salaires de la main d'œuvre qualifiée a découragé le développement

d'activités exportatrices dans des créneaux de technologie dynamique.

Par ailleurs, le Maroc n'a pas pu accélérer la transition vers l'industrialisation de son agriculture. Le processus de modernisation de l'agriculture a été fortement ralenti suite à l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Economique Européenne. L'horticulture marocaine aurait pu connaître un développement tel qu'elle aurait absorbée une grande partie du potentiel humain rural et favorisé la modernisation et l'équipement du monde rural. Le protectionnisme agricole des partenaires commerciaux traditionnels du Maroc, les anciennes puissances occupantes, a, indirectement, favorisé le recours de certains acteurs économiques nationaux à la production et à l'insertion dans les filières internationales de vente de drogue. Les effets pervers de la drogue et du blanchiment d'argent sont la surévaluation du Dirham et un handicap de compétitivité.

Après une période de protection, l'Etat au début des années 2000, est entré dans une phase de réduction de la protection douanière, assortie d'un important transfert des entreprises publiques au secteur privé. Cette politique table sur une importante contribution à la croissance des investissements étrangers et sur une forte mobilisation des entrepreneurs marocains. L'atout principal de cette politique pour le Maroc est la mise en place d'un cadre des affaires et des infrastructures matérielles et humaines (santé et éducation) compatible avec la croissance de l'investissement privé. Cette logique de croissance a donné lieu à la formulation de plan sectoriels (plan Azur, Programme Emergence) et l'avènement de stratégies de développement régional.

Le nouveau cadre d'insertion dans l'économie mondiale est constitué par la mise en place d'un réseau d'accords de libre échange (Union Européenne, Turquie, Etats-Unis d'Amérique, Emirats Arabes-Unis, Egypte, Tunisie, Jordanie...) et une baisse tendancielle de la protection douanière. Les exportations connaissent un changement significatif, même si celui-ci est encore modeste : après une période de remontée de la part des produits bruts, agricoles et miniers, les produits manufacturés à plus forte intensité technologique semblent prendre plus de poids. La montée du secteur des services et du tourisme assure un équilibre de la balance des paiements en dépit de la progression très rapide des importations.

Cette situation a pour effet l'accélération de la restructuration de l'économie marocaine, notamment le recul du poids des travailleurs indépendants et la montée des entreprises utilisant le travail salarié. Cependant, jusqu'au lancement de l'INDH, l'importance des effets de restructuration semble avoir été relativement négligée. Une évaluation du dispositif de filet social actuel (filet au sens de réduire le choc de la restructuration) révèle que ce dernier reste insuffisant. Il existe un fort besoin pour mettre en place des moyens de compensation des pertes d'emploi.

II- les objectifs du développement durable et la crise sanitaire du covid-19 :

La pandémie du COVID19 est venue perturber les efforts de développement engagés par le pays suite à ses effets négatifs directs sur l'ensemble de l'économie et indirectement à travers ses conséquences sur les principaux partenaires du Maroc. Le Maroc a été rapidement réactif dans l'atténuation des effets de cette pandémie. Il a eu recours très tôt au confinement, ce qui a permis de maîtriser la pression sur son système sanitaire. Au même moment, il a entrepris - non sans grandes difficultés et avec des succès tout relatifs - un ensemble d'actions pour garantir la continuité des services sociaux publics de base, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment par l'encouragement du télétravail et la numérisation. De même, un fonds spécial pour la gestion de la pandémie a été créé, bénéficiant de ressources budgétaires consistantes et de contributions financières de la part de l'ensemble des acteurs, aussi bien entreprises, établissements à capitaux publics et ménages que des fondations. Il n'en reste pas moins, cependant, que sur le plan économique, malgré le soutien apporté aux ménages et aux entreprises – en vue d'atténuer les effets directs de la crise -, cette pandémie aurait causé une perte globale potentielle de 8,9 points de croissance économique au deuxième trimestre 2020. Par ailleurs, et dans le cadre de son engagement en matière de réalisation de l'agenda ODD à l'échelle internationale, le Maroc érige le partenariat mondial, notamment la coopération Sud-Sud en axe stratégique de sa politique étrangère et accorde, dans ce cadre une place centrale à l'Afrique.

Dans cette visée, de suivi, d'évaluation et d'analyse critique des progrès accomplis, l'Espace Associatif reste préoccupé par la faible implication de la société civile marocaine dans la réalisation des ODD.

B1 – Contexte de la pandémie COVID-19 :

A l'instar des autres pays à travers le monde, le Maroc traverse une situation sanitaire fragile générée par l'ampleur de la prolifération rapide du COVID-19 dans les différentes régions du pays. Le monde assiste à la propagation du Corona virus, Covid-19, qui menace la santé publique des peuples, ce qui a conduit un ensemble de pays à prendre un train de mesures pour limiter la propagation de cette épidémie. Cette pandémie a changé les caractéristiques des politiques adoptées, en particulier au niveau économique et social, si bien que les stratégies ont changé, des priorités ont été fixées et des disparités sont apparues entre les pays dans leurs compétences pour limiter la propagation de l'épidémie, car de nombreux pays ont été témoins d'un grand nombre d'attaques et de décès, et d'autres pays ont été en mesure de contrôler l'épidémie.

Cela s'est traduit par une multiplicité de lectures et d'analyses sur la manière de faire face à ce nouveau phénomène, qui a changé un ensemble d'axiomes, comme la force des pays industrialisés et qui ont des capacités économiques importantes, car certains de ces pays ont été incapables de faire face à la pandémie et de montrer la faiblesse ou l'effondrement de leurs systèmes de santé. Parallèlement, des questions ont été soulevées quant à la mesure dans laquelle les décisions prises respectent les droits politiques, économiques et sociaux des citoyennes et des citoyens.

Parmi les mesures prises au Maroc, comme dans d'autres pays, figure l'approbation de l'état d'urgence sanitaire et la restriction des déplacements, annoncée le 20 mars 2020, touchant ainsi presque entièrement un segment large de secteurs économiques et sociaux à l'exception de certains secteurs vitaux. La mise en place du «Comité de vigilance économique» a également été annoncée, ainsi que la mise en place d'un fonds national pour gérer la pandémie pour faire face aux répercussions économiques et sociales du Corona virus.

B2 – Situation des organisations de la société civile face à la pandémie du COVID-19 :

Les organisations de la société civile se sont également retrouvées confrontées à une nouvelle situation qu'elles n'avaient pas auparavant traitée, et par conséquent, les formes de gestion de cette situation différaient selon le domaine d'intervention de chaque association. Selon ce qui est diffusé à travers les médias et les plateformes de médias sociaux, il s'avère qu'il n'y a pas eu d'approche et de comportement unifiés des acteurs de la société civile pour traiter cette situation inédite. Pour la majeure partie des associations, continuer à travailler dans ces circonstances s'avère difficile en l'absence de moyens de mobilisation et d'accès aux données leur permettant d'agir. En fait, il n'y a pas de données spécifiques sur l'étendue de la continuité des organisations de la société civile dans l'accomplissement de leur rôle constitutionnel de participation à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Dans ce contexte de restriction et d'état d'urgence sanitaire, ces organisations se retrouvent incapables de mettre en œuvre leurs programmes et stratégies. Ainsi, ils n'ont pu concrètement s'interroger et interroger sur :

- La position des organisations de la société civile sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour limiter la propagation de la pandémie ?
- L'État est-il aujourd'hui plus tenu à coordonner avec la société civile et à bénéficier de son expertise et de ses expériences face à de tels phénomènes ?
- Comment ont-elles contribué ou comment les organisations de la société civile envisagent-elles de contribuer à la protection des droits humains face à ces situations exceptionnelles dont le Maroc est témoin ?
- Quels sont les domaines dans lesquels la société civile peut présenter des idées et des propositions pour faire face à cette épidémie ?
- Le traitement des organisations de la société civile confrontées à un ensemble de problèmes sociaux et économiques prendra-t-il des formes et des dimensions différentes après la sortie de cette crise ?

En effet, bien que des efforts significatifs aient été menés par les pouvoirs publics pour endiguer ce fléau, notamment par l'adoption de mesures précoces de confinement, de contrôle plus ou

moins stricte de la mobilité et de sensibilisation des citoyens et citoyennes notamment à travers les médias, force est de constater que l'approche adoptée s'est principalement cantonnée à la mobilisation des moyens de l'état sans élargir la participation et la concertation sur la stratégie et les mesures adoptées pour le contenir et protéger les couches les plus fragiles de la population contre les risques qu'elles encourent face à ce fléau.

B3 – Le mouvement associatif et COVID-19 :

Les acteurs du mouvement associatif ont été témoins de la prédominance de l'approche sécuritaire adoptée pour affronter la situation et ce en concentrant le pilotage et la décision au niveau d'un comité gouvernemental restreint sans implication d'autres acteurs légitimes concernés par la situation qui sont les élus, les partis politiques, les acteurs économiques et les acteurs associatifs.

Pourtant, en tant que relais importants de communication et de mobilisation de la population, les associations n'ont pas été associées de manière structurée et volontaire à cet effort et ce malgré leurs capacités à bénéficier de plus d'écoute de la part des populations en comparaison avec les autorités du ministère de l'intérieur qui font plus l'objet de crainte que de vecteur de sensibilisation et de responsabilisation.

L'illustration de ces limites s'est concrétisée dans l'absence de communication et de concertation sur la gestion du fond de solidarité créé et dédié à la lutte contre le Covid-19 et qui a privilégié une approche sécuritaire de mobilisation de ressources financières sans accompagnement par des mesures socio-économiques et de sensibilisation plus ciblées en direction des franges les plus précaires des populations, particulièrement celles qui sont confrontés aux impératifs de recherche de ressources au quotidien tout en étant amenées à respecter tant soit peu les mesures dictées par le gouvernement.

Les premiers effets de cette situation ont fortement impacté plusieurs secteurs de la vie du pays, à savoir principalement :

- Le secteur informel dans sa composante large composée de petits métiers, travailleurs intérimaires et travailleurs journaliers qui se retrouvent en perte directe de revenus,

généralisant une forte précarité et appauvrissement, les amenant à se centrer plus sur la recherche de revenus que sur le respect des mesures sanitaires du gouvernement, d'où la persistance, voire le développement, de la contamination auprès des populations des quartiers à forte densité hébergeant cette frange de la population en milieu urbain notamment.

- Le secteur de l'éducation qui s'est retrouvé confronté à l'existence d'infrastructures et de moyens inadaptés pour répondre aux exigences de conciliation entre besoins de scolarisation et protection contre les risques de propagation du virus au sein des structures de formation scolaire, professionnelle et universitaire. Ce secteur connaît une situation particulièrement grave générant notamment une déscolarisation massive chez les enfants et adolescents des milieux pauvres particulièrement en milieu rural en l'absence de mesure exceptionnelles favorisant l'accès à l'enseignement à distance à moindre coût que les opérateurs de télécommunication ont connu une augmentation exceptionnelle de leur chiffre d'affaire dans ce contexte de forte mobilisation des supports de communication et de travail à distance.
- L'objectif 5 des ODD, relatif à la promotion de l'égalité genre dans les politiques et programmes publics, s'en trouve également compromis quant à ses chances de réalisation. En effet, la propagation du virus a généré un surplus de charge mentale et de souffrance dans les familles dont les femmes ont été les premières victimes, comme l'illustre l'enquête menée par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) révélant la forte augmentation de la violence à l'égard des femmes dès les premiers mois de confinement. Il ne serait pas étonnant que les femmes soient également les plus touchées par les pertes d'emplois qui ont succédé à l'apparition de la pandémie au Maroc.
- Enfin, le contexte du covid19 a « permis » de mettre à nu les déficits du pays en matière d'infrastructures, d'équipements et de ressources humaines pour parer aux besoins des populations. Bien que ce déficit soit dénoncé depuis plusieurs années par les acteurs de la société civile, le gouvernement se limite à la gestion de lutte contre le virus sans en tirer les conséquences concrètes par l'intégration dans les programmes d'urgence du gouvernement une augmentation significative du budget de la santé et de l'éducation,

comme si les deux défis n'étaient pas liés. Cette attitude strictement centrée sur la gestion de l'urgence renseigne sur le maintien d'une approche plus sécuritaire de ces secteurs vitaux de la société et sur lesquels le Maroc a pris des engagements officiels au niveau national et international.

Pourtant, le mouvement associatif de plaidoyer constitue une composante de la société qui continue à jouer un rôle utile pour alerter sur les risques et interpeller les pouvoirs publics quant aux conséquences de leurs politiques et décisions sur les objectifs de développement et la promotion d'une véritable démocratie participative conforme à l'esprit et à la lettre des dispositions constitutionnelles.

B4 – l'Espace Associatif et la pandémie du COVID-19 :

L'Espace Associatif a élaboré pendant la période de confinement au Maroc, une étude visant à se faire une idée sur la gestion des organisations de la société civile face à la situation d'urgence sanitaire. À cette fin, un questionnaire ciblé a été administré auprès des associations et a abouti à un ensemble de résultats.

La pertinence de cette initiative est de disposer d'un document de synthèse et de suivi de l'action associative en période de la crise sanitaire, leurs interventions et leurs priorisations, d'autres approches vont apparaître transversalement (genre, jeunesse...) à travers le questionnement des membres dans un premier temps, ensuite à un échantillon des partenaires dans les régions et certains réseaux dynamiques.

Le document sera présenté au membre du l'Espace Associatif comme plate-forme de discussion et la synthèse finale avec un communiqué de presse sera diffusée ensuite.

Les axes phares objets de cette intervention sont :

- Le maintien des activités durant la période de confinement ;
- L'appréciation de l'effet du confinement sur leur activité,
- Les activités spécifiques en relation avec la crise ;
- Types des oppositions exprimées depuis l'annonce de l'épidémie au Maroc ;
- Les trois priorités envisagées comme axe d'intervention une fois le confinement levé ;

- Leurs appréciations et le suivi des fonds réservés aux covid-19.

La méthodologie adoptée :

Lors de cette analyse, l'Espace Associatif s'est appuyé sur la technique du questionnaire en ligne sur la plateforme «Google Forms», où il a rédigé un questionnaire contenant un ensemble de questions adressé à un échantillon non représentatif d'organisations de la société civile, y compris les associations membres, et les associations de pôles régionaux partenaires de l'Espace Associatif.

Il a été diffusé par courrier électronique à 273 associations. 71 questionnaires ont été atteints et traités.

Les questions fermées ont été traitées automatiquement via la plateforme Google Forms, une lecture des pourcentages extraits a été créée.

Les questions ouvertes ont été traitées manuellement en regroupant les réponses en phrases ciblées, celles qui ont été formulées sur l'unité de sujet ou sur le champ lexical, afin de faciliter le processus de tri et de comptage, et après extraction des ratios et des données, elles sont lues et des notes sont prises.

III – Les associations et les ODD

Le secteur associatif marocain est un champ en plein essor. Reconnu au niveau national et international à travers les acquis qu'il a pu obtenir et les luttes menées, il reste toutefois peu étudié dans sa globalité.

III.A Bref historique des associations

Dès l'indépendance, un élan de mobilisation générale pour le développement, soutenu par les premiers gouvernements, s'est traduit par l'encadrement de la jeunesse dans les structures partisans et associatives. Les principaux registres d'action des structures associatives ainsi créées relevaient de l'organisation de chantiers de jeunesse, de la lutte contre l'analphabétisme et de la formation professionnelle.

Les principales activités ressortaient essentiellement de l'éducation, la formation et la sensibilisation, dans un objectif d'éducation populaire. Le contexte politique répressif des années

de plomb va porter un coup dur à cet élan, l'activité associative, sous haute surveillance, va pâtir de la répression.

Les choix politiques et économiques des années 80 (Programme d'Ajustement Structurel) et les réformes entreprises dans ce cadre vont conduire l'Etat à un désengagement de plus en plus marqué de certains secteurs sociaux. En parallèle, une dynamique se crée, dans le mouvement associatif, autour de revendications des droits de la personne, des droits des femmes.

Le mouvement féministe, se positionne, dans cette dynamique, comme un vivier d'expertises en termes de stratégie, de méthodes de travail et de plaidoyer.

Le mouvement associatif va connaître une évolution notable à partir de la moitié des années 90. Ce changement touche les missions des associations, leur nombre et leur vitalité. Cette époque se caractérise, en effet, par une diversification des missions, des registres et domaines d'actions des associations notamment en termes de prestations de services sociaux de base, de plaidoyer et la création de nombreuses associations. Des réponses organisationnelles à ce foisonnement voient le jour. Certains réseaux sont développés, d'autres tentés, pour la coordination de l'action et la réflexion autour des enjeux sociaux.

Le Groupement d'Organisations Non gouvernementales (GONG) en est l'une des illustrations. L'année 1995 semble constituer un moment important dans la mémoire collective des acteurs associatifs, elle y reste associée au démarrage de nouvelles activités et synonyme de dynamisme.

Le début des années 2000 constitue également un tournant important dans la dynamique associative. Il est caractérisé par une plus grande ouverture politique. Le secteur accueille de nouveaux arrivants, il s'agit d'associations de jeunes, créées et dirigées par des jeunes. Certaines d'entre elles ont une envergure régionale (dans cet investissement, l'année 2002 marque un moment fort). Durant cette période, plusieurs dossiers de droits humains sont traités ou en chantier, des acquis sont enregistrés. L'année 2004 consacre par l'adoption du code de la famille les efforts du mouvement féministe. En 2004, également, un nouveau code du travail vient couronner le dialogue social, engagé depuis la décennie précédente. D'autres thématiques, plus

spécifiques au paysage associatif sont débattues : financement des associations, attribution de l'utilité publique, transparence et gestion des associations. Des textes réglementant le secteur sont adoptés (loi sur les associations).

III.B Profil du mouvement associatif

Encadrement : les enseignants (principalement universitaires) constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée dans les équipes dirigeantes, suivie des professions libérales (médecins, pharmaciens) et des cadres de l'Administration. La moyenne d'âge de ces dirigeants se situe autour de la quarantaine.

Niveau limité d'adhérents dans les associations, ce constat insolite, eu égard à la prolifération des associations, pose le problème de la pérennité de l'ancrage des associations et celui de leur communication avec leur environnement et leurs publics cibles.

Concentration en milieu urbain : faible présence en milieu rural (longtemps considéré comme une chasse gardée de l'Etat). Ce constat risque d'être modifié dans les prochaines années grâce aux politiques et programmes en cours.

Forte implication dans la formation, c'est le secteur le plus consommateur de formation. Il est également opérateur de formation. Les formations les plus dispensées relèvent de la communication (interpersonnelle, dynamique de groupe) et de la gestion de projets.

Forte capacité de mobilisation et de proposition comme en témoignent le succès des plaidoyers menés et différents memoranda adressés au gouvernement

Implantation insuffisante au niveau international, peu de présence dans les instances et dynamiques de lobbying international. Ce qui se traduit par méconnaissance de la part des opérateurs internationaux (associations, réseaux et agences) du véritable poids du mouvement associatif marocain, des réalisations et des luttes à mener

Faible représentativité des femmes dans les instances dirigeantes qui prolonge deux questions, celle de l'appropriation de l'approche genre dans les programmes et projets et celle de l'application de cette approche dans les associations. En effet, là encore la formation à cette approche fait l'objet de nombreuses sessions, mais sa traduction vers un changement organisationnel reste le fait d'un petit nombre d'associations.

Plus grande visibilité des associations de droits humains. La nature du travail (plaidoyer) et des interlocuteurs (décideurs politiques) de ce type d'ONG a fait qu'elles ont obtenu plus de visibilité sur la scène nationale que les ONG de développement.

Tendance à la hausse de la fonction d'intermédiation, notamment pour ce qui concerne les associations de développement, ce qui préjuge de la vitalité des associations de développement au niveau territorial.

Faible implantation au niveau régional. En effet, l'observation montre que les structures associatives à dimension régionale restent peu nombreuses. C'est le cas également d'autres secteurs. Ce hiatus au niveau du lien régional risque d'affecter ou du moins retarder l'efficacité du travail des ONG de développement dans un ensemble de mécanismes en cours de réalisation : plans d'action et plans de développement territoriaux, par exemple.

Faiblesse des liens institutionnels avec l'Université et les médias. Les universitaires constituent certainement une population à travers laquelle se renouvellent les élites dirigeantes du mouvement associatif, en contrepoint, peu d'associations entretiennent des liens formels avec l'institution universitaire. Par ailleurs, les relations avec les médias sont faibles, ce qui ne laisse de surprendre quand on sait le rôle de vigilance et d'influence que peuvent jouer les organes médiatiques dans les actions de plaidoyer et de lobbying.

Carence en réseaux. En effet, rapportés au nombre d'associations, le nombre de réseaux demeure faible. Si la thématique du réseautage fait l'objet de formations, de débats, de communications, de projets et d'activité intense depuis quelques années déjà, les réseaux viables restent peu nombreux.

Cette forme organisationnelle a d'abord été promue par les institutions publiques et les bailleurs de fonds qui poussent à la restructuration du secteur associatif perçu comme composé d'acteurs difficilement maîtrisables et souvent imprévisibles. Les acteurs y voient la réponse organisationnelle à des secteurs inorganisés, à une volonté de constituer une force de propositions, d'implanter un positionnement par le regroupement des forces, pour rompre un isolement (territorial, thématique voire idéologique), mettre fin au cloisonnement et à la dispersion des actions, répondre aux besoins de mutualisation des efforts.

- ✓ Les réseaux thématiques et informels prédominent.
- ✓ Les réseaux territoriaux ou régionaux (exemple les réseaux du sud, de l'oriental ou du centre) sont encouragés par les administrations locales mais demeurent très peu nombreux.
- ✓ Le Forum Social Maroc créé en 2002 représente, depuis, un nouveau type de réseau, à inscription mondiale (Forum Social Mondial) proposant une forme d'organisation et un fonctionnement innovant.

Etablir une catégorisation des différentes associations, tenant compte d'une réalité diversifiée et complexe est une tâche ardue, compte tenu du peu d'études réalisées sur le secteur, néanmoins deux grandes catégories peuvent être retenues. Les associations et réseaux de droits humains dites encore associations de plaidoyer et les associations de développement territorial.

Cette distinction établie par les analystes se base à la fois sur les champs d'action, les modalités d'intervention, et les interlocuteurs des associations.

Globalement, les associations de droits humains ayant une envergure nationale, mènent des actions de plaidoyer, principalement, en direction de l'Etat alors que les associations de développement agissent au niveau territorial ou régional et sont plus centrées sur des activités de développement que sur les actions de plaidoyer au niveau des décideurs. Cette distinction, relativement commode, est en passe d'être remise en cause par la montée en puissance des associations de développement territorial. Ce phénomène est du à :

- L'impact négatif de la mondialisation sur les populations locales ;

- L'évolution de l'appréhension du développement à l'échelle internationale et nationale qui passe d'une approche d'assistance à une approche de revendication de droits économiques et sociaux ;
- L'effet de la politique d'ajustement structurel en termes d'augmentation et d'accentuation de la pauvreté (exode rural, prolifération de l'habitat insalubre) et de régression des droits économiques et sociaux ;
- la conjoncture politique : fin de la répression des années de plomb, plus grandes dépenses de l'Etat dans les secteurs sociaux, nouvelles politiques d'ouverture de l'Etat sur les associations qui se traduisent principalement par une reconnaissance du secteur associatif comme un acteur important dans la réalisation des politiques initiées ; lancement de programmes d'envergure nationale tels que l'Initiative de développement humain ;
- La prise en compte de plus en plus forte des associations de développement territorial par les acteurs de droits humains à travers, notamment, la nécessité de porter au niveau territorial les revendications et le lien à établir entre citoyenneté, citoyenneté active et développement. A cela, il faut ajouter les réalisations et la notoriété de certaines associations de développement à caractère national (telles AMSED, TWIZA) ou territorial ainsi que leur soutien aux ONG de droits humains et leur participation aux débats et luttes engagés. La contribution des associations de micro crédit a également joué un rôle important dans cette reconnaissance.

Tous ces éléments concourent à une redéfinition des rôles des associations de développement. En effet, on peut observer, parmi les associations de développement, une tendance à un positionnement plus marqué sur les problématiques de droits socio-économiques et pour le plaidoyer en la matière, même si cette inscription est loin d'engager l'ensemble des acteurs. Le débat est en effet à ses tout débuts. Il pose au-delà du problème de légitimité (passer d'une logique de prestation de services à une logique de plaidoyer et de défense des droits économiques et sociaux), celui de l'organisation interne des associations de développement, des formes organisationnelles de ce sous-secteur ainsi que celui de sa communication.

III.C Conclusion - Le mouvement associatif et les ODD :

Cette conclusion se limite à un questionnement effectué à partir des principaux résultats de l'examen de la situation des ODD au Maroc.

Existe-t-il une stratégie sociale capable de répondre aux ODD ? Quels sont les acteurs clés pour améliorer les politiques ? Quel mode d'action pour les associations ?

Les échanges ont aussi révélé que les décideurs ne connaissent pas suffisamment les ODD.

Cette insuffisance est aussi observable parmi les ONG. Il demeure que la thématique est popularisée. Dans la pratique, on constate un besoin de maîtrise des indicateurs de suivi et d'évaluation. Les indicateurs ne sont pas utilisés au niveau territorial pour une communication autour des ODD. De fait, il n'y a pas eu d'efforts au niveau statistique pour créer cette culture du suivi-évaluation. Ceci ne favorise pas une communication efficace entre les associations et les autorités au niveau territorial.

Par rapport à tous les ODD, il existe des actions significatives. Cependant, les associations sont confrontées à la nécessité de consolider ces avancées. Les stratégies doivent être réévalué périodiquement et poursuivies avec assiduité et vigilance.

Les associations sont appelées à affiner leur stratégie. Elles sont appelées à se prononcer sur les priorités (voir les propositions du tableau en annexe – Tendances et priorités pour la réalisation des ODD au Maroc).

Elles devront également définir un plan d'action et préciser les modes d'action prioritaires pour la réalisation des ODD (voir en annexe le tableau « ODD et modes d'action prioritaires »).

IV- Annexes

■ Monographies

- **Région de Tanger Tétouan al Hoceima :**

Quant à l'infrastructure sanitaire, elle consiste au niveau de la région en 275 formations, soit 12 hôpitaux généraux, 5 hôpitaux spécialisés, puis 73 centres de santé urbains, 128 centres de santé ruraux et 57 dispensaires. La capacité litière des hôpitaux publics s'élevant à 3 029 lits.

Les formations sanitaires dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima sont encadrées, en 2016, par 1 582 médecins dont 910 exerçant dans le privé. La préfecture de Tanger-Assilah concentre à elle seule 45% des médecins de la région, suivie de Tétouan avec 21%. Ainsi, la densité médicale de la région a évolué à 44 médecins par 100 000 habitants, pourtant, elle demeure inférieure à la moyenne enregistrée au niveau national (65 médecins/100 000 habitants).

Par ailleurs, des disparités inquiétantes persistent entre les provinces et préfectures de la région. En effet, les provinces à faible taux d'urbanisation Santé et Prestations Sociales 188 connaissent un encadrement médiocre, la densité médicale varie entre 10 médecins/100 000 habitants à Fahs Anjra et 63 médecins/100 000 habitants à Tanger-Assilah.

https://www.hcp.ma/region-tanger/Monographie-de-la-region-de-Tanger-Tetouan-Al-Hoceima-2018_a416.html

- **Région de béni-Mellal khénifra :**

Le taux d'analphabétisme est le rapport de la population âgée de 10 ans et plus incapable de lire ni écrire à la population totale de même âge.

Au niveau régional, selon les données du RGPH 2014, le taux d'analphabétisme a été de 39,1%. Ce niveau est au-dessous de la moyenne nationale qui a été de l'ordre 43%.

Malgré la réduction substantielle de ce taux au fil du temps, son ampleur reste encore importante et plus particulièrement en milieu rural et surtout chez le sexe féminin. Ainsi, près de la moitié de la population rurale est encore analphabète (49,8%) contre 28,4% de la population urbaine. Quant au sexe féminin, l'analphabétisme frappe encore 62,1% des femmes rurales et près de la moitié des citadines (49,9%), et ce malgré l'intensification des programmes de lutte contre

l'analphabétisme.

Le sexe et le milieu de résidence continuent d'être des variables discriminantes quant au phénomène de l'analphabétisme, L'écart entre les deux milieux et les deux sexes est près de 1.8 fois en faveur du sexe masculin et du milieu urbain.

https://www.hcp.ma/region-drta/Monographie-de-la-region-Beni-Mellal-Khenifra-2017_a89.html

- **Région de Casablanca Settat :**

Par sexe, le taux d'analphabétisme était deux fois plus important chez les femmes que chez les hommes ; soit respectivement 24% et 10%. On remarque également que les écarts en matière du niveau d'instruction persistent encore entre les deux sexes.

En 2014, près de 28,3% des femmes âgées de 10 ans et plus n'avaient aucun niveau et 23,4% avaient le niveau primaire contre respectivement 16,2% et 27,6% chez les hommes. Par sexe, ce taux d'activité s'est établi à 73,3 % chez les hommes contre 32,5 % pour les femmes.

Le taux de chômage s'est établi à 11, 3% (11,4% en milieu urbain et 9,9% en milieu rural). Selon le sexe, le taux de chômage a atteint 14,6% chez les femmes contre 10,3% chez les hommes.

Le volume global de l'emploi adulte (15 ans et plus) a atteint 1,215 millions de postes répartis entre 1,127 millions de postes en milieu urbain et près de 88 milles postes en milieu rural . Cette catégorie de la population est majoritairement masculine (77,6%) contre une proportion de 73,0% au niveau national.

L'effectif des chômeurs dans la région a augmenté de 6,7% en passant de 145390 chômeurs en 2013 à 155148 chômeurs en 2014.

Ceci s'est traduit par une augmentation significative du taux de chômage qui est passé de 10,5% en 2013 à 11,3% en 2014. Cette hausse a concerné exclusivement les femmes avec un taux qui a augmenté de 3,6 points contre une stabilité chez les hommes. Selon le milieu de résidence, le taux de chômage a enregistré une hausse de presque 1 point en milieu urbain en passant de 10, 5% à 11,4% entre 2013 et 2014 contre une stabilité en milieu rural (9,9%).

<https://www.hcp.ma/reg-casablanca/attachment/672378/>

■ Bibliographie

- "Rapport thématique que la cour des comptes", L'état de préparation du Maroc pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable 2015-2030 en janvier 2019 ;
- "le portail du PNUD", <https://www.undp.org> ;
- Fiche sur les activités du HCP relatives aux Objectifs du Développement Durable ODD (Version Française),
- Rapport National 2020 sur la mise en œuvre par le Royaume du Maroc des Objectifs de Développement Durable ;
- Rapport de la société civile sur les OMD : Dix ans après : Où en sommes-nous dans la réalisation des OMD ? publié par l'Espace Associatif en 2010.

■ Acronymes

- ODD : Objectifs de Développement Durable ;
- OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement ;
- EA : Espace Associatif ;
- HCP : Haut-Commissariat au Plan ;
- PNUD : Programme des nations unies pour le développement ;
- COP : Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change/ Conférence des Parties signataires de la Convention Climat ;
- VIH : Virus d'Immunodéficience Humaine ;
- SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise ;
- MAEC : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- COCOES : comité de coordination des études statistiques ;
- INDH : L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) ;
- ANND : The Arab NGOs Network for Development is an independent, (ANND) ;
- Kawtar : Center of Arab Women for Training and Research- (CAWTAR) ;